



changement d' affectation

Par **J m**, le **04/04/2021** à **15:47**

Bonjour,rnrn J'ai acheté en France une maison qui comprend une ancienne boulangerie que je compte uniquement occuper comme maison privée.rnle propriétaire à qui je l'ai acheté l'a occupé pendant 15 ans comme maison privée sans rien changer quant à l'affectation.rnMa question est de savoir s'il n'avait pas l'obligation l'égal de changer l'affectation de ce bien
rnMerci d'avance pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **04/04/2021** à **22:46**

BonsoirrnVous avez acheté ce bien en l'état, il doit être décrit dans votre acte d'achat, qu'en est-il ?